

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Grandes cultures et Pommes de terre » du 06 novembre 2024

I. Identification du document

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Grandes Cultures et Pommes de terre
Responsable de la préparation du document	Julien Beuve-Méry – Mathilde Eck – Katleen Simon
Date de publication	09/01/2025
Validé par	
Annexes en pièce jointe du mail	PDF de la présentation Collège PDF présentation intercéreales PDF présentation Apaq-w

II. Validation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'AS d'avril 2024

L'ordre du jour ainsi que le PV de l'AS d'avril 2024 sont approuvés.

(<https://collegedesproducteurs.be/publication/pv-de-lassemblee-sectorielle-grandes-cultures-horticulture-comestible-et-pommes-de-terre-2024-s1/>)

III. Introduction et point sur la recherche

Un bref récapitulatif de quelques initiatives lancées par le Collège est présenté à l'assemblée.

Concernant les missions du collège des producteurs, il y a trois métiers principaux : faire valoir l'avis des producteurs et peser dans les discussions, informer sur les filières et soutenir le développement d'initiatives économiques.

Parmi les différentes initiatives que portent le collège, il y en a une qui est mise en avant à cette assemblée, c'est le service de dialogues agriculteurs riverains. Il s'agit d'un appel à intérêts des communes, qui a été effectué pour voir s'il y avait des tensions qui pouvaient exister, entre les agriculteurs et les riverains sur le territoire communal.

IV. Intercéreales – l'Interprofession des céréaliers français (par Delphine DRIGNON et Bruno BARRIER-GUILLOT)

Voici un bref résumé de l'expérience française d'organisation de leur interprofession

Intercéreale est une organisation professionnelle ou interprofessionnelle de la filière céréalière française créée en 2003. Le concept de cette interprofession est assez développé en France (1 interpro par grand type de production).

Elle représente la filière céréalière (18 céréales) dans sa globalité : de la production à la 1ère transformation, en passant par la collecte et la commercialisation. L'interprofession est financée par des CVO (cotisation volontaire et obligatoire) dont 72% sont alloués au financement d'actions de R&D (Arvalis).



La mission de l'interprofession est de réunir les acteurs des différents métiers et faire le lien pour développer la filière.

1. La filière céréalière française

Les chiffres sur les terres arables cultivées, les exploitations, les emplois et les filières d'excellence sont publiés.

La place de la France sur la scène internationale :

-Premier producteur européen de blé tendre, d'amidon et premier exportateur mondial de malt et de semences de maïs.

-Deuxième producteur pour le maïs grain, la farine et l'orge. Cinquième exportateur mondial de blé tendre et septième de céréales.

Au niveau de l'exportation, il exporte une tonne sur 2 chaque année produite en France.

Plus de chiffres et infographies sur le support de présentation en annexe.

Questions/réponses

- Par rapport aux filières d'excellence céréalières françaises, y a-t-il un choix pour soutenir plus une que l'autre, ou vous suivez les tendances de marché dans le budget que vous allouez au projet ?

→ Ils essayent plus de suivre les tendances du marché, ce qui leur importe le plus, c'est que la filière puisse créer de la valeur, être rentable et se développer.

2. Intercéréales

La gouvernance de la structure regroupe 14 associations qui sont représentées par 3 collèges (producteurs, collecteurs et commerçants, premiers transformateurs). <https://www.intercereales.com/notre-organisation>

L'organisation s'articule autour d'une AG (3 collèges et 10 représentants/collège), d'un CA (3 collèges et 7 représentants/collège + des invités élus référents), et d'un bureau exécutif.

Un des rôles d'une interprofession, c'est d'établir des accords interprofessionnels

Les accords durent 3 ans, ils doivent être soumis et validés par l'Etat (applicable à tous, comme une loi).

Il y a deux grands types d'accord : financier et sur des critères de qualité.

3. Les accords interprofessionnels

Qu'est-ce qu'un accord interprofessionnel dans le secteur agricole ?

Il s'agit d'un accord conclu entre l'ensemble des acteurs de l'interprofession, et vise à coordonner les actions de ces acteurs, pour améliorer la production, la transformation, la commercialisation, et la distribution des produits agricoles.

Les accords sont encadrés au niveau européen.

Un accord interprofessionnel est toujours le fruit d'une co-construction, d'une négociation avec l'ensemble des acteurs et qui permettent de financer ou pas des actions. Afin de financer ces actions, il faut prévoir des cotisations d'où le CVO.

CVO ->Cotisation Volontaire Obligatoire. Cette cotisation est volontaire car elle est librement déterminée par les élus de l'interprofession. Une fois fixée, elle devient obligatoire, à la suite de son extension par les Pouvoirs Publics, à tous les acteurs professionnels des secteurs représentés par Intercéréales.

En général, il ne peut y avoir qu'une CVO par type de produit.

Pour faire une demande d'extension, il y a un préalable, c'est qu'une interprofession doit être reconnue par les pouvoirs publics.

Il y a des règles pour être reconnue en tant qu'interprofession représentative, dont une, qui est celle de prouver qu'au moins 2/3 en proportion du volume de la production, ou de la commercialisation ou de la transformation pour le ou les produits concernés.



Le budget de l'accord pour 3 ans (2022/2025)->Il y a trois cotisations qui sont prélevées à trois niveaux pour chacun des collèges. (support de présentation slide 20,21)

Il présente l'accord comme une filière de solutions avec différents axes de solutions et un axe socle. (support de présentation slide 22)

Qu'est-ce qu'un accord dit : de type financier : il y a donc des cotisations, un programme d'activités déroulé sur 3 ans, soumis à l'Etat, étendu qui permettent de rentrer des cotisations qui alimentent des budgets, et qui permettent d'avoir des actions.

Ils ont établi d'autres types d'accords non financiers, tel que : **La teneur en protéines du blé tendre**
Pourquoi ? c'est un critère universel, tout le monde a besoin de protéines.

Éléments de discussion :

Les points concernant les FSOV, taux de protéines, coûts d'analyses, l'implication de l'interprofession dans la définition des prix payés aux agriculteurs, le poids de la GMS, la loi EGALIM et les accords de branches ont été discutés en fin de présentation.

V. Présentation du plan de promotion 2025 de l'APAQ-W pour les filières (par Marilyne Vogt de l'APAQ-W)

Le plan opérationnel de l'APAQ-W se décline autour de 6 axes ;

- 1) L'enjeu des filières,
- 2) L'image de l'agriculture et l'horticulture
- 3) L'information des citoyens sur l'alimentation locale, durable et de saison
- 4) La promotion des filières et produits,
- 5) Le soutien commercial et les services aux usagers,
- 6) Le soutien à l'innovation et à la différenciation.

Une présentation des activités prévues pour 2025 est exposée aux participants :

Un budget global de 564.000 euros sera réparti entre les actions, sur la campagne de communication Boulangerie et soutien au secteur (265.000 euros), des autres actions en faveur de la boulangerie (4.000 euros), la campagne Pommes de terre de consommation (200.000 euros), des actions Frites et friteries avec la semaine de la Frite (55.000 euros) sur le thème « Les frites, c'est de l'art ! », des actions en faveur des grandes cultures (15.000 euros) avec des idées à mettre en place, comme un concours photo « Nos paysages agricoles » et des actions en faveur des plants de pommes de terre (25.000 euros) avec en suggestions les portraits des producteurs, les campagnes d'influenceurs, des concours de fin d'année,..



VI. Introduction de la visite des moulins Bodson – Claude Bodson

L'histoire de la famille Bodson a commencé en 1810 avec la naissance de leur moulin Bodson, 214 années d'existence et Claude Bodson représente la 7^{ième} génération.

C'est une petite entreprise composée de 4 personnes, son épouse pour la partie administrative, Mr Bodson sur le terrain,

L'entreprise Bodson est un négoce de céréales avec tout le marché agricole. Ils font de l'engrais, de la nourriture des plantes, protection des plants, des semences, et ils avaient une usine pour fabriquer des aliments pour le bétail (usine vendue en 2017).

Mr Claude Bodson avait envie de créer une filière de qualité totalement différente afin de produire la meilleure farine du monde. Il a décidé d'investir dans un nouveau moulin pour maîtriser la filière de A à Z, et produire la farine lui-même.

Il peut produire une qualité différenciée avec la qualité de leur sol, leur climat, et la troisième chose à mettre en place avec l'université de Gembloux (clinique des plantes) et l'université de Liège, ils ont mis en place des essais à Villers-l'Évêque pour apprendre à connaître la terre.

Aux moulins Bodson, ils ont mis en place une approche ultra raisonnée, de produire la céréale depuis 25 ans.

Il fallait également un cahier des charges dont une des contraintes, c'est de produire une céréale en qualité différenciée sans résidu et qui est ensuite analysée par chez Primoris à Gand.

Aujourd'hui, il peut affirmer que les grains des Moulins Bodson sont indemnes de tout résidu de pesticides.

VII. Visite des moulins Bodson

Visite animée par Claude Bodson.



Annexe I : liste des participants

Ancion	Nicolas
Barboni	Christelle
Barbosa	Naomi
Bodson	Claude
CARTRYSSE	Christine
Collienne	Sylvain
Conotte	Laurent
Detilleux	Loïc
Duerinckx	Alexandre
Fichefet	Gisèle
Fourari	samy
Gillain	Benoit
Godin	Bruno
Grosjean	Emmanuel
Haine	Danièle
HALLEUX	Géraldine
Henrioulle	Thomas
Henry de Generet	Jehanne
Lebailly	Adrien
Lefert	Charles
Mahieu	Olivier
MATHIEU	MICHEL
Rigo	Jean-Joseph
Roberty	Thibault
Streel	Laurent
Szekely	Iris
Thaon	Patrick
Tosar	Victoria
Vandenhende	Sophie
Van Roos	Laetitia
Vermer	Pierre-yves
Vogt	Marilyne
Wearzeggers	Luc
Wearzeggers	filis de Luc